



Collège  
Achille ROUSSON

Académie  
Montpellier

éducation  
nationale



☎ 04.66.45 74 07  
ce.0480015f@ac-montpellier.fr

# Section sportive EQUITATION

## Dossier d'inscription Année scolaire 2021-2022

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Demande d'entrée en classe de : .....

Niveau équestre (galop) : .....

Régime:

Interne :

Demi-pensionnaire

Externe

## Conditions générales d'admission :

L'admission en section sportive équitation est prononcée par un groupe de pilotage composée du chef d'établissement, du coordonnateur de la section, du moniteur du centre équestre.

En raison du nombre limité des places offertes, la procédure de recrutement est sélective:

Les candidatures de cavaliers débutants sont acceptées, notamment en 6°.

A partir de la 4°, le niveau attendu des cavaliers correspond au diplôme fédéral du 4ème galop.

**Un entretien aura lieu sur convocation**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### **RESPONSABLES LEGAUX**

Père/Tuteur : .....

Téléphone fixe : ..... **Portable** : .....

**Adresse mail** : .....

Adresse : .....

Mère/Tutrice : .....

Téléphone fixe : ..... **Portable** : .....

**Adresse mail** : .....

Adresse : .....

En cas de séparation, veuillez indiquer le responsable légal : .....

### **SCOLARITE ACTUELLE (2020-2021)**

Classe : .....

Établissement fréquenté : .....

Commune : .....

### **Avis de cet établissement pour une poursuite d'étude en section sportive scolaire EQUITATION**

Directeur d'école ou Chef d'établissement (résultats scolaires, comportement, motivation) :

.....  
.....

Avis du professeur des écoles ou du professeur d'EPS (aptitudes sportives, motivation et engagement dans l'activité physique, assiduité au cours d'EPS) :

.....

Cachet de l'établissement, ..... le Directeur ou le Principal

A ..... le .....

## **PRATIQUE EQUESTRE (Eventuelle) :**

Club fréquenté:.....

Licence du cavalier .....

Numéro de licence:.....

Galops obtenus et dates: .....

Si des stages ont été effectués.....

Compétitions officielles:      oui       non

Si oui, discipline:.....

## **REGLEMENT de la section sportive EQUITATION :**

L'inscription (une section sportive implique un engagement de l'élève, l'intégralité du règlement vous sera remis si votre enfant est accepté en section sportive scolaire.

**1** - Investissement dans les séances d'entraînement (assiduité, sérieux, attitude) ainsi que dans les ateliers complémentaires de préparation physique (assouplissement/renforcement musculaire, coordination motrice spécifiques, ... en lien avec l'activité voltige équestre).

**2** - Investissement dans la durée. Le projet est prévu sur le cursus collège, même si l'inscription minimum est sur une année.

**3** - L'activité est obligatoire avec des règles de fonctionnement spécifiques:

- Matériel et tenue obligatoires (1 gros sac contenant chaussures, pantalon d'équitation, casque).
- Toute absence ou dispense doit être justifiée.
- Aucun remboursement en cas d'arrêt définitif de la section en cours d'année, sauf sur avis médical avec un certificat d'un médecin du sport.

**4** - En cas de dysfonctionnement grave ou répété, l'élève pourra être temporairement ou définitivement exclu de la section. (d'une manière générale, le règlement intérieur de l'établissement s'applique pendant les cours d'équitation).

**Signature du Responsable légal :**

**Signature de l'élève :**

## **Dossier de candidature à retourner au collège**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

*Pièces à joindre obligatoirement :*

- Une photo d'identité.
- Bulletins trimestriels de l'année en cours.
- Copie des derniers diplômes d'équitation obtenus.
- 1250€ (deux séances hebdomadaires) (séances supplémentaires en accord direct avec le centre équestre) **en un ou plusieurs chèques à l'ordre de M. HALLEY DES FONTAINES**, directeur du centre équestre partenaire. (restitués en cas de refus du dossier par la commission).
- Un règlement de 25€ pour la licence FFE
- Un règlement de 17€ pour la cotisation AS

NB: Les élèves **hors secteur** doivent aussi faire une **demande de dérogation** (à l'Ecole primaire pour les CM2 ou auprès de la DSDEN du département et, pour tout autre niveau, au secrétariat du Collège).

**Un courrier d'acceptation ou de refus sera envoyé aux familles.**

## **DECISION (partie réservée au collège)**

Après les tests d'équitation  admis  refusé Si refus,  
motif:.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Après les entretiens  admis  refusé  
Si refus, motif:.....

Après la commission d'admission  admis  refusé Motif du  
refus:.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## **TARIFS de la section :**

Des paiements fractionnés sont possibles. Le centre équestre vous fournira les informations nécessaires si vous le souhaitez.

forfait : 1250 euros / **an** : 2 séances par semaine (1h30 chacune) 33 semaines par an.

Des aides financières peuvent être attribuées par les collectivités et par l'établissement pour certaines familles, l'établissement sera en mesure de vous en informer lors du rendez-vous d'entretien.

Les élèves boursiers sont bénéficiaires de la prime internat.

**INTERNAT DU COLLEGE** : Ouvert du lundi 8 h 15 au vendredi 17h00 (sauf vacances scolaires)  
**Les élèves admis en classe section Equitation sont prioritaires pour une entrée à l'internat.**

**Navette Anduze/Collège, le lundi matin et le vendredi soir, pour les internes en cours d'étude.**

**Les dossiers complets doivent être retournés à l'établissement pour le 17 mai.**  
**Merci de prendre contact avec l'établissement pour les entretiens préalables.**